

MARCHE GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02

GIP FCIP

11, rue de Thionville

BP 10023

59009 LILLE cedex.

Marché de service passé selon la procédure adaptée

(Article 28 du code des Marchés Publics)

**Objet : réalisation d'une étude destinée à mieux connaître,
donc mieux prévenir le décrochage scolaire
dans le cadre du dispositif PERSEVAL de l'Académie de Lille**

Le présent dossier comporte :



- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Charges Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes 1 et 2

Adresse d'envoi des offres :

GIP FCIP
Pôle Europe
Marché : GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02
11, rue de Thionville
BP 10023
59009 LILLE Cedex.

→ Date limite de réception des candidatures : **09 mai à 17h00**

Pour toutes questions complémentaires, les demandes devront être effectuées par mail avant le 29 avril 2016 sur ces adresses :

-  **ce.perseval@ac-lille.fr** (questions d'ordre pédagogique)
-  **perseval.gip@ac-lille.fr** (questions d'ordre administratif)

MARCHE GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02

Cahier des charges administratives particulières

Réalisation d'une étude destinée à mieux connaître, donc mieux prévenir le décrochage scolaire dans le cadre du dispositif PERSEVAL de l'Académie de Lille

Article 1 : Objet de la consultation

Dans le cadre du dispositif PERSEVAL, le Rectorat de l'académie de Lille souhaite faire réaliser, par un prestataire en lien avec la recherche, une étude destinée à améliorer la connaissance du décrochage scolaire dans l'académie, afin de mieux identifier les signes précurseurs du décrochage et améliorer sa prévention.

Les attendus plus précis sont décrits dans le cahier des charges des clauses techniques particulières.

Le prestataire retenu interviendra en maîtrise d'œuvre de l'étude, sous la conduite du GIP FCIP, maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage est représentée par un groupe de travail dédié au suivi de l'étude. Il sera chargé de suivre l'avancement de l'étude, d'orienter le prestataire, de répondre à ses questions, et de veiller à ce que l'étude produite respecte le cahier des charges.

Préalablement à l'attribution du marché, une réunion d'échange sur la proposition transmise sera organisée avec le candidat et la maîtrise d'ouvrage. Ce premier contact sera notamment l'occasion de vérifier, la méthodologie proposée, et de faire évoluer l'offre, le cas échéant.

La réalisation de l'étude donnera lieu à des réunions d'étape (au moins deux) précédées de l'envoi de documents probants attestant de l'état d'avancement de la prestation. Ce point doit faire l'objet d'une proposition précise du candidat dans son offre (protocole avec calendrier, contenu et forme des livrables).

Le candidat est informé que sa prestation est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du dispositif de Persévérance scolaire de l'Académie de Lille – PERSEVAL. Par conséquent, il s'engage tout au long de sa mise en œuvre à :

- assurer la publicité du soutien du Fonds social européen dans ses interventions auprès des publics,
- à utiliser la charte graphique dédiée au projet PERSEVAL sur tous les documents et supports générés par la prestation.

Article 2 : Durée du marché

L'appel d'offre est conclu pour une durée allant jusqu'au 31 août 2017 sans reconduction possible.

Article 3 : Conditions de participation et critères de sélection des offres

3.1 Condition de participation et organisation de la réponse

Le candidat doit justifier d'au moins trois ans d'activité dans le domaine.

Le candidat peut présenter une offre pour laquelle il pourra soumissionner seul ou en groupement.

Le groupement devra être constitué sous forme d'un groupement solidaire, avec paiement effectué sur le compte unique ouvert au nom du mandataire.

La composition du groupement et l'identité du mandataire ne pourront pas être modifiées entre la remise de la candidature et la notification de la convention.

3.2 Critères de sélection

Pour effectuer son choix, la commission d'attribution tiendra compte des critères suivants :

1. **Appréciation de l'équipe de recherche** (pluridisciplinarité de l'équipe, adéquation des compétences des membres de l'équipe avec le domaine d'intervention concerné, cohérence de l'équipe et complémentarité des membres, références de l'équipe : expertise, expériences, autres activités de recherche) → 20% de la note finale
2. **Adéquation de la proposition** au cahier des charges (compréhension de la demande, plan de l'étude, adéquation de la méthodologie proposée aux objectifs de l'étude, définition des étapes de travail, rôle de chacun des membres de l'équipe) → 30% de la note finale
3. **Qualité du dossier** (qualité rédactionnelle et clarté de la proposition) → 10% de la note finale
4. **Durée et forme de restitution de l'étude** → 20% de la note finale
5. **Prix de la prestation** (adéquation des équipes par rapport au marché / niveau de diplôme / expérience des membres de l'équipe / délais de réalisation...) → 20% de la note finale

Article 4 : Procédure de consultation

L'appel à projet est ouvert à partir du jeudi 31 mars 2016.

4.1 La procédure utilisée est la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

4.2 L'offre du candidat sera mise sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

« Ne pas ouvrir »

Marché : GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02

L'enveloppe cachetée sera glissée à l'intérieure d'une autre enveloppe envoyée sous pli recommandé à :

GIP FCIP
Pôle Europe
Marché : GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02
11, rue de Thionville
BP 10023
59009 LILLE cedex

Ou remise en mains propres sur place contre décharge.
(Heures d'ouverture pendant les jours ouvrés : 9h00 - 12h et 14h00 - 17h)

→ Date limite de réception des candidatures : **09 mai à 17h00**

Les offres qui parviendront hors délai ne seront pas retenues et seront renvoyées à l'expéditeur sans être examinées.

4.3 L'enveloppe devra contenir les pièces suivantes :

A) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés au GIP/FCIP sous la forme d'un **exemplaire papier, accompagné d'une version numérique conforme à la version papier.**

Ce dossier doit contenir les pièces administratives suivantes conformément aux articles 43 à 46 du code des marchés publics :

- une candidature au format – DC1 – (téléchargeable sur <http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique marchés publics),

- une déclaration du candidat dûment renseignée et signée format – DC2 - téléchargeable sur <http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique marchés publics, (rappel : seuls les candidats ayant au moins 3 années d'expérience sont admis à soumissionner)
- le cas échéant, une copie du jugement en cas de redressement judiciaire,
- une note succincte de présentation du prestataire donnant des indications sur ses compétences en lien avec l'objet du marché, sur son implantation, son chiffre d'affaire, ses effectifs, ses moyens techniques, et ses capacités financières,
- le cahier des clauses administratives particulières signé par le candidat et paraphé à chaque page,
- le cahier des clauses techniques particulières signé par le candidat et paraphé à chaque page.

→ Ces deux derniers documents valent acte d'engagement.

B) Dossier d'offre

Le dossier du candidat comprendra :

- une présentation détaillée de l'équipe, le Curriculum Vitae de chaque membre de l'équipe, et une liste des publications des membres de l'équipe impliqués dans l'étude
- un exposé de la compréhension de la problématique du décrochage scolaire
- la description de la méthodologie envisagée (méthode de collecte et analyse de données, références bibliographiques...)
- un protocole détaillé, décrivant les activités à mener et leurs objectifs, et indiquant la répartition des tâches au sein de l'équipe. **Le protocole précisera la nature, le contenu et la forme des livrables intermédiaires et le calendrier prévisionnel.**
- un budget détaillé calculé en coût journée et **reprenant les étapes du protocole** proposé et son calendrier prévisionnel
- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du candidat. L'absence de ce document, à ce stade de la procédure, n'entraîne pas l'incomplétude de l'offre. Il devra être fourni par le candidat retenu, dès la demande de l'attributaire et préalablement à la notification d'attribution du marché.

→ Le dossier peut être complété par tout élément jugé pertinent.

C) Procédure de sélection des dossiers

Le candidat sera sélectionné par une commission d'attribution après étude des dossiers et, le cas échéant, audition du candidat. Cette sélection se fera en lien avec les services du rectorat concernés. Le résultat final sera communiqué au plus tard **le 06 juin 2016**.

Les critères 1 et 2 (cf article 3.2) seront appréciés par une commission pédagogique composée:

- des chefs de projet PERSEVAL,
- du Conseiller Académique en Recherche-Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE),
- d'un représentant-Proviseur Vie Scolaire,
- du Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (CSAIO),
- du chef du Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives (SCAPPE).

Les critères 3 à 5 seront appréciés par une commission d'attribution composée :

- des chefs de projet PERSEVAL,
- du chef du Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives (SCAPPE),
- d'un représentant du GIP FCIP.

L'attribution sera validée sur la base des notes attribuées.

Article 5 : Révision des prix

Les prix sont fermes et non révisables. La validité de l'offre est de douze mois.

Article 6 : Paiement de la prestation

6.1 Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, à savoir le virement par mandat administratif.

6.2 Le titulaire du marché pourra solliciter une avance sur présentation d'une facture et d'un certificat de démarrage de la prestation. Ce montant représentera 5 % du montant total de la commande. Le remboursement de l'avance sera effectué par précompte sur la facture de solde.

A l'issue des différentes réunions d'étape et/ou présentation des livrables prévus dans le protocole, le prestataire pourra prétendre à rétribution sur présentation d'une facture d'acompte et de l'ensemble des documents attestant le service fait. Cette facture devra respecter, outre les mentions légales, les dispositions suivantes :

- être libellée à l'ordre du GIP FCIP Pôle Europe
11 rue de Thionville BP 10023 59009 LILLE Cedex,
- le nom et la raison sociale du titulaire,
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers,
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET,
- mentionner le numéro du marché, la date d'exécution, la nature des prestations, le détail des prix unitaires conformément au budget prévu,

- indiquer le montant total de la facture TTC,
- indiquer le montant net à payer, le cas échéant, déduction faite de l'avance
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant, le bénéfice d'une exonération,
- les coordonnées bancaires (IBAN).

6.3 Le comptable chargé du paiement est le comptable assignataire du GIP FCIP de l'Académie de Lille. Le mandatement interviendra 30 jours au plus tard après la réception de la facture. Le défaut de mandatement dans ce délai fait courir de plein droit les intérêts moratoires au profit du titulaire.

Ce délai peut être suspendu pour des raisons imputables au titulaire du marché et s'opposant au paiement (ex : non application du prix fixé au marché). En cas de désaccord sur le montant de la facture, le règlement est effectué sur la base des sommes admises par l'administration en conformité à ce qui avait été convenu lors de l'attribution du marché.

Article 7 : retard de livraison de l'étude

En cas de livraison incomplète, refus ou retard de livraison de l'étude, les pénalités seront appliquées à raison de 5/100ème par jour de retard. La date de livraison de l'étude ne pourra excéder le 31 août 2017, délai de rigueur.

Article 8 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du CCAG et FCS relatives à la résiliation du marché sont applicables. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra pas d'indemnités.

Vu et pris connaissance

Date cachet et signature du candidat,

(+Paraphe sur toutes les pages)

MARCHE GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02

Cahier des charges techniques particulières

Réalisation d'une étude destinée à mieux connaître, donc mieux prévenir le décrochage scolaire dans le cadre du dispositif PERSEVAL de l'Académie de Lille

Cadrage :

Le présent cahier des charges décrit :

- le contexte de l'intervention
- le dispositif PERSEVAL
- la nature de l'étude commandée : objectifs, champ, suivi, valorisation
- la mise en œuvre : calendrier de réalisation et ressources disponibles

Termes de référence pour l'étude :

« Prévenir le décrochage scolaire : comprendre pour agir dans l'académie de Lille »

1. Contextualisation : la politique de prévention du décrochage scolaire

La prévention du décrochage scolaire est un enjeu fort des politiques publiques aux niveaux européen, national et académique.

1.1. Un enjeu majeur des politiques publiques européennes et nationales

La Commission européenne a adopté, le 10 octobre 2014, le programme opérationnel national du Fonds social européen « Emploi et Inclusion » pour la période 2014-2020. Ce programme vise à soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. L'Union européenne privilégie une approche globale du décrochage, intégrant des actions de remédiation et de prévention. Dans le cadre de la prévention, il s'agit de mettre en place des actions ciblées en direction de jeunes exposés à des risques de décrochage scolaire et de leur offrir des parcours adaptés.

La France s'inscrit dans cette stratégie européenne de lutte contre le décrochage scolaire qui vise à articuler prévention et remédiation. Le ministère de l'Education nationale en a fait une priorité en se fixant l'objectif de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017. Aujourd'hui, 140 000 jeunes en moyenne quittent chaque année le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou un BEP. Un plan d'actions national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » a été présenté le 21 novembre 2014 par le Premier

ministre. L'accent est mis sur une approche préventive du décrochage, sur la notion de persévérance scolaire, et la mobilisation partenariale. La prévention est définie comme « l'ensemble des stratégies, organisations et dispositifs visant à encourager la persévérance scolaire et plus largement à favoriser la réussite de tous les élèves ». Les publics ciblés sont l'ensemble des élèves (actions structurelles) et les élèves présentant des risques (actions spécifiques).

1.2. Un enjeu majeur pour l'académie de Lille

Dans l'académie de Lille, près de 13 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. L'ambition du projet académique 2013-2016 construit autour de l'équité scolaire est de donner à chaque élève l'accès à un diplôme, à une qualification et à une insertion professionnelle et sociale réussie. La diversification et la sécurisation des parcours des élèves dans le cadre d'une école bienveillante constituent un axe central du projet académique. Pour atteindre cette cible et lutter plus efficacement contre le décrochage, l'académie oriente sa politique sur deux axes : prévenir en amont les risques de décrochage au sein des établissements scolaires et faciliter le retour vers l'école des jeunes décrocheurs. Dans le cadre de la politique de prévention, un dispositif cadre a été mis en place : le dispositif PERSEVAL.

2. PERSEVAL : le dispositif de prévention du décrochage de l'académie de Lille

2.1. Présentation et pilotage

Le dispositif de prévention du décrochage scolaire de l'académie de Lille, nommé PERSEVAL (PERSEVérance scolaire Académie de Lille), a vocation à promouvoir des actions et dispositifs favorisant l'intégration scolaire et visant à prévenir le décrochage sur l'ensemble du territoire de l'académie, dans les écoles et établissements scolaires du 2nd degré, notamment en faveur des élèves les plus fragiles. PERSEVAL intègre des dispositifs éducatifs existants (Classe relais, Parcours Relais-Démission Impossible, dispositif Passerelles...) ainsi que de nouvelles actions, éligibles au FSE. Il renforce l'ingénierie au bénéfice de ces actions et les inscrit dans une démarche qualité dans le cadre d'une gouvernance partagée. Il permet en outre d'accroître la lisibilité de l'action de l'académie en matière de lutte contre le décrochage.

Financé par le Fonds social européen à hauteur de 2,3 millions d'euros, PERSEVAL s'inscrit dans le programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020, pour une période de trois ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017. Il est porté financièrement et administrativement par le GIP-FCIP de l'académie de Lille qui prend en charge l'ensemble des dépenses du projet et conventionne avec les établissements scolaires et les structures extérieures intervenant dans ce cadre.

Le pilotage de PERSEVAL est assuré par un comité académique présidé par le Recteur. La mise en œuvre est coordonnée par deux chefs de projet : Richard BOSSIS, IA-IPR de lettres et Dorothee HOLTZER, chargée de mission Europe. Le Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives (SCAPPE) apporte un appui administratif. Un groupe de travail, composé d'Inspecteurs Pédagogiques, de la Provisoire Vie Scolaire et du SCAPPE, a été spécifiquement créé pour initier la réflexion autour de l'étude, en assurer le suivi, et faire le lien avec le laboratoire de recherche. Le GIP/FCIP est le porteur financier du dispositif. A ce titre, il est le maître d'ouvrage de la commande.

2.2. Objectifs, publics cibles et typologies d'actions

Le dispositif PERSEVAL a un double objectif :

- **Développer, renforcer, structurer et coordonner des dispositifs d'intégration scolaire et de prévention du décrochage** scolaire conduits dans les écoles et les établissements scolaires du 2nd degré, notamment en faveur des jeunes les plus fragilisés ;
- **Inscrire les actions dans une démarche qualité** intégrant les éléments suivants : synergie entre acteurs et dispositifs, innovation pédagogique, visibilité auprès de la communauté éducative et auprès des familles, suivi et évaluation, création et partage de ressources.

Le dispositif est structuré autour de quatre typologies d'actions (cf. annexe 1 « schéma du dispositif ») permettant de répondre aux problématiques identifiées :

- **Actions 1** : actions de repérage et d'accompagnement personnalisé menées au sein d'écoles, collèges et lycées pour prévenir le décrochage scolaire.
 - Publics : élèves de primaire, collège, lycée repérés en risque de décrochage scolaire.
 - Exemples: classe relais, parcours relais, actions de prévention de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
- **Actions 2** : actions visant à développer et sécuriser des parcours d'intégration scolaire durable pour les jeunes à besoins spécifiques.
 - Publics : jeunes allophones, jeunes handicapés, jeunes souhaitant reprendre une scolarisation après une période d'interruption
 - Exemples : dispositif Passerelles piloté par le CASNAV, tutorat des jeunes de retour en formation

- *Actions 3* : actions expérimentales de prévention du décrochage scolaire, en particulier dans le cadre du SEPIA (Soutien à l'Expérimentation Pédagogique et à l'Innovation dans l'Académie)
 - Publics : élèves de primaire, collège, lycée repérés en risque de décrochage scolaire
- *Actions 4* : actions d'appui au pilotage et aux démarches qualité
 - *Publics* : chefs d'établissement, équipes éducatives, corps d'inspection, familles, partenaires de l'école
 - *Exemples* : formation des personnels, actions d'évaluation, actions de communication (dont actions de sensibilisation), création et mutualisation de ressources

Les actions 4 sont structurées en 6 volets :

- Mutualiser et diffuser des innovations et ressources pédagogiques
- Améliorer la connaissance du décrochage dans l'académie pour identifier les voies de prévention
- Former et professionnaliser les équipes éducatives
- Informer, communiquer auprès des jeunes, de leur famille, de la communauté éducative et des partenaires de l'école, notamment à l'occasion de la Semaine de la persévérance scolaire
- Evaluer les dispositifs
- Gouvernance et gestion administrative et financière

L'étude sollicitée auprès du prestataire s'inscrit dans le cadre du volet « **Améliorer la connaissance du décrochage dans l'académie pour identifier les voies de prévention** ». Elle vise à analyser le phénomène du décrochage scolaire sur le territoire de l'académie de Lille et à élaborer des préconisations à destination de la communauté éducative.

3. Eléments sur la nature de l'étude

3.1. Les objectifs de l'étude

Objectif général : mieux appréhender le phénomène du décrochage scolaire sur l'ensemble du territoire de l'académie de Lille selon une approche pluridisciplinaire (sociologique, économique, culturelle...).

Objectifs spécifiques :

- **Appréhender les signes précurseurs du décrochage scolaire**
- **Dresser une typologie du phénomène et l'aborder, par exemple, par la fréquence des risques**
- **Identifier les causes endogènes du décrochage scolaire** sans exclure les causes exogènes
- **Etablir des préconisations** pour poser les bases d'une politique académique de lutte contre le décrochage scolaire et de sécurisation du parcours

3.2. Le champ de l'étude

Territoire d'étude : l'ensemble de l'académie de Lille

L'étude est constituée d'une **analyse du décrochage scolaire en fonction des spécificités des différents territoires de l'académie de Lille.**

Des préconisations pourront identifier des leviers et des freins qui agiront entre autre sur les champs suivants :

- la formation (initiale et continue) des personnels de la communauté éducative (corps d'encadrement, directeurs d'école, enseignants, personnels sociaux et de santé, personnels d'orientation, personnels de la vie scolaire, personnels gestionnaires...)
- la communication à destination des familles, des élèves, des équipes éducatives, des associations...
- la dynamique partenariale
- le pilotage académique (gestion des ressources humaines, identification d'actions innovantes et expérimentales...)
- ...

Points de vigilance :

- l'étude doit porter sur la prévention du décrochage (et non la remédiation)
- l'étude doit avoir une dimension éducative et pédagogique.

3.3. Le suivi de l'étude

Des livrables intermédiaires ou comptes-rendus d'étape seront à transmettre au GIP/FCIP selon le calendrier de réalisation fixé (Cf. Cahier des charges administratives particulières-articles 1 et 4).

Des réunions de suivi se tiendront avec les chefs de projet académique PERSEVAL qui s'assureront du respect des axes de l'étude tels que définis dans le cahier des charges.

3.4. La valorisation de l'étude

L'académie de Lille sera destinataire de toute publication liée à cette étude et aura la libre jouissance de l'étude.

L'étude doit être accessible et exploitable par la communauté éducative : le prestataire s'engage à rendre disponible le fruit de ses recherches, des actes et des objets de formation, à intervenir en conférences...

Le prestataire s'engage à communiquer, à chacune de ses publications et interventions, sur le financement européen dont il bénéficie, conformément à l'obligation européenne de publicité et d'information, et selon les modalités précisées dans l'article 1 du cahier des charges administratives particulières.

4. Mise en œuvre de l'étude

4.1. Calendrier de réalisation

Le délai ultime de restitution de l'étude sera le 31 août 2017. Des points d'étape à l'initiative du prestataire seront régulièrement programmés. Ils donneront lieu à la production de documents permettant d'attester l'avancée des travaux réalisés. Dans sa réponse, le prestataire prendra soin de proposer un exemple de livrables possible. Ces éléments conditionnent le versement d'acompte. (cf articles 1, 2 et 4 du cahier des charges administratives particulières)

4.2. Ressources disponibles

a) Des données statistiques

Une base de données en lien avec le décrochage scolaire dans l'académie est mise à disposition du prestataire. Celui-ci est libre d'exploiter ou non les données proposées. Les données ont été recueillies auprès du Pôle Académique des Statistiques, des Etudes Prévisionnelles et Analyse (PASEPA). Les données concernent : l'absentéisme, les conseils de discipline, le redoublement, le retard à l'entrée en 6^{ème}.

Toute autre donnée jugée importante par le prestataire pourra être demandée aux chefs de projet PERSEVAL qui interpellent les services adéquats pour en étudier la faisabilité.

b) Des éléments qualitatifs

Des propositions d'actions ou d'axes de recherche sont soumises au prestataire :

- Mener des entretiens avec des personnels éducatifs (chefs d'établissements, CPE, parents, associations...)
- Conduire des observations en classe pour analyser les causes endogènes du décrochage
- Analyser la politique de l'établissement en ce qui concerne la prévention du décrochage scolaire
- Analyser les entretiens des absentéistes menées par les DSDEN et / ou les rapports écrits de ces entretiens
- Mener des entretiens avec des élèves absentéistes notamment et leurs familles

Une bibliographie indicative est mise à disposition du prestataire (cf. annexe 2).

Vu et pris connaissance

Date cachet et signature du candidat,

(+Paraphe sur toutes les pages)

MARCHE GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02
Annexe 1 du CCTP : schéma du dispositif PERSEVAL

Actions 1

Renforcer la prévention du décrochage scolaire au sein des écoles, des collèges et des lycées

- Classes relais
- Parcours relais
- Actions du réseau FoQualE et de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Actions 2

Développer des parcours d'intégration scolaire pour les jeunes à besoins spécifiques

- Jeunes allophones (non ou peu scolarisés dans leur pays d'origine) : dispositif Passerelles
- Jeunes handicapés
- Jeunes de retour en formation initiale

Actions 3

Promouvoir des démarches expérimentales valorisant la persévérance scolaire (en lien avec le SEPIA)

- Actions favorisant l'intégration et la réussite scolaire de tous
- Actions visant à renforcer l'autonomie des élèves, l'estime de soi, l'appétence pour l'école et les apprentissages
- Actions en direction des familles

Actions 4

Inscrire les actions dans une démarche qualité et un cadre de pilotage cohérent

- Mutualiser et diffuser des innovations et ressources pédagogiques
- Améliorer la connaissance du décrochage dans l'Académie pour identifier les voies de prévention
- Former et professionnaliser les équipes éducatives
- Informer, communiquer auprès des jeunes, de leur famille, de la communauté éducative et des partenaires de l'école, notamment à l'occasion de la Semaine de la persévérance scolaire
- Evaluer les dispositifs
- Gouvernance et gestion administrative et financière

MARCHE GIP/E6PERSEVAL/ACTION4/02

Annexe 2 du CCTP : références bibliographiques à titre indicatif

A. ARMAND, C. BISSON-VAIVRE, B. ANDRÉ, J. GOYHENEIX, P. SAGET, A. VIBERT, P. LHERMET, D. BARGAS, C. FLORECK, J-C. RAVAT, P. SULTAN, A. TAUPIN, *Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée*, Rapport IGEN - n° 2013-059, juin 2013.

P.Y BERNARD, C. MICHAUT, « *Marre de l'école* » : *les motifs de décrochage scolaire*, Notes du CREN n°17, mars 2014.

G. BOUDESSEUL, P. CARO, Y. GRELET, C. VIVENT, *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*.

A. FEYFANT, *Enseignement primaire, les élèves à risque (de décrochage)*, Ifé, n°80, décembre 2012.

D. FRANDJI, *Un problème qui a pris beaucoup d'ampleur*, Observatoire de la réussite éducative.

R. GUYON, S. MARTIN-DAMETTO, C. PEROTIN, R. THIBERT, « *Lutte contre le décrochage scolaire. Etude de projets européens* », Ifé, mai 2015.

S. NOORANI, *Tackling Early Leaving from Education and Training in Europe: Strategies, Policies and Measures*, Eurydice Brief, 2014.

R. THIBERT, *Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs*, Institut Français de l'Education, n°84, mai 2013.

France décrocheurs, De qui parle-t-on ? France, portrait social, édition 2013.

Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire : rapport de diagnostic, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2014.

Askoria, *Le déploiement en région Bretagne de la lutte contre le décrochage – Etude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique*, octobre 2015.

Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, Cour des comptes, décembre 2015.